

DEL-2025.00288

L'An deux mille vingt cinq, le 11 décembre, à 09 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/12/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de M. Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY

M. Christian BACHELLARD, M. Stéphane BOUCLIER, M. Yannick CLEVY, M. Patrice COUTIER,
M. Frédéric GONDA, M. Gilbert PAULY, M. Joseph PELLARIN, Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE,
M. Eric PEUGNIEZ.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE

M. Alain BARBIER, M. Christian BOUVARD, M. Daniel BUFFLIER, M. Pierre-Emmanuel CAVAREC,
M. Jean-Pierre CHENEVAL, M. Fernand DESCHAMPS, M. Benoît DUNAND, M. Jean FONTAINE, M. Jean-
François GAUDIN, M. Max MEYNET-CORDONNIER, Anthony PENHOÛET, M. Georges PERRISSIN-
FABERT, M. David RATSIMBA, M. Jean-Pierre STEYER.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

M. Laurent GILET, M. Pierre HACQUIN, M. Christian LEOTY, M. Jacques SIBILLE, Mme Sylvie TARAGON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS

M. Jean-François CONDEVAUX, M. Joseph DEAGE, M. Joël GILBERT, M. Thierry MARTIN-COCHER,
M. Noël MATHIAN, Mme Arlette MERMIER.

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Lucien BOISIER, M. Claude CHARBONNIER, M. Gérard DUGAVE, M. Gérard REY,
M. Yvan SONNERAT (représenté par M. Olivier RENAUD).

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Roland CARTIER, M. Joël VITTOZ.

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie

M. Joël BAUD-GRASSET, M. François DAVIET, M. Nicolas RUBIN (représenté par Mme Odile MAURIS).

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

M. Jean-Marc BOUCHET, Mme Jacqueline CECCON, M. Richard FROSSARD, M. Emmanuel GEORGES,
M. Eric GRANGER, Mme Régine MAYORAZ, M. Marc ROLLIN, M. Patrick SAILLET, M. Rénald VAN
CORTENBOSCH, Mme Nadine WENDLING.

Avaient donné pouvoir :

M. Christian AEBISCHER (à M. Jean FONTAINE), M. Matthieu BACH (à M. David RATSIMBA),
M. Olivier BARRY (à Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE), M. Antoine BLOUIN (à M. Laurent GILET),
M. Michel BOUVARD (à M. Christian BOUVARD), M. Jacques BURNET (à M. Joseph DEAGE),
M. Marcel CATTANEO (à M. François DAVIET), M. Michel CHARRAT (à M. Jacques SIBILLE),
M. Eric CHASSAGNE (à M. Patrice COUTIER), M. Philippe CHASSOT (à Mme Régine MAYORAZ),
M. Paul CHENEVAL (à M. Jean-Pierre CHENEVAL), Mme Sandrine DALL'AGLIO (à M. Frédéric GONDA),
M. Serge DEPLANTE (à M. Yannick CLEVY), M. Jean-Louis DERONZIER (à M. Gérard DUGAVE),
Mme Sandrine DETURCHE (à M. Thierry MARTIN-COCHER), M. Didier EVERAERE (à M. Marc ROLLIN),
M. Bernard FOURNET (à M. Alain BARBIER), M. Yves GUILLOTTE (à M. Gérard REY),
M. Fabrice GYSELINCK (à M. Jean-Pierre STEYER), Mme Marion LAFARIE (à M. Eric PEUGNIEZ),
M. Roland LOMBARD (à M. Christian BACHELLARD), M. Benjamin MARIAS (à M. Stéphane BOUCLIER),
Mme Magali MUGNIER (à M. Joël BAUD-GRASSET), M. Gérard OBERLI (à Mme Sylvie TARAGON),
Mme Pascale PARIS (à M. Pierre HACQUIN), M. Thierry SERMET-MAGDELAINE (à M. Lucien BOISIER),
M. Hervé VILLARD (à Mme Nadine WENDLING).

Etaient absents ou excusés :

M. Jean-Pierre AMADIO, M. Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, M. Bruno BARTHALAIS,
Mme Caroline BILLOT, M. Johann BONTEMPS, Mme Marie-Jo BRO, Mme Vanessa BRUNO,
M. Gilles CALLET, M. Pierre CALONE, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Gilles FRANCOIS,
M. Bruno GILLET, M. Julien HAVEL, M. Christian HENON, M. Jean-Michel JACQUES, M. Jean-
Pierre JOURNE, M. Patrick LARCHER, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Jérôme LEGEROT-GERMAIN,
M. Paul LEROY, M. Sylvain PEROU, M. Alain PERRET, M. Christophe PERY, M. Michel ROSSINELLI,
M. Cyprien TOURNIER.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, de Bonneville, de Saint-Julien-En-Genevois et de Thonon-Les-Bains et du collège des communes sous ELD.

Membres en exercice :	106
Présents :	54
Membres habilités à prendre part au vote :	82
Votants :	39
Représentés par mandat :	27

**Objet : Service public de production et distribution de chaleur à THORENS-GLIERES -
Rapport de contrôle du SYANE sur le compte-rendu d'activités du Déléguataire pour
l'année 2024**

Rapport présenté par Patrice COUTIER

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence mentionnée à l'article L.2224-38-I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en matière de « création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid ».

Le transfert de compétence sur la commune de FILLIERE est intervenu par délibérations concordantes de la commune de FILLIERE et du SYANE, en juillet 2022.

La commune de FILLIERE disposait déjà, à la date du transfert de compétence, d'un réseau public de chaleur en activité sur son territoire, sur la commune déléguée de THORENS-GLIERES. Le transfert de compétence implique également le transfert de la gestion de ce réseau. La réalisation et la gestion de celui-ci sont menées au travers d'une Délégation de Service Public (DSP) conclue avec la Société IDEX en 2014 et qui arrivera à échéance en 2040.

Il a été convenu avec la commune que le transfert de compétence ne soit effectif pour ce réseau qu'à compter de janvier 2023.

En application de l'article 58 du contrat de Délégation de Service Public, IDEX a transmis au SYANE au printemps 2025 son compte-rendu annuel d'activité initial pour l'année 2024.

Des demandes de corrections et de compléments ont été formulées par le SYANE auprès d'IDEX. La version corrigée du compte-rendu annuel d'activité a été transmise le 29 août 2025.

Sur la base des informations contenues dans ce document, le SYANE, accompagné d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, a procédé à une analyse technique et financière ayant donné lieu à l'élaboration d'un rapport de contrôle.

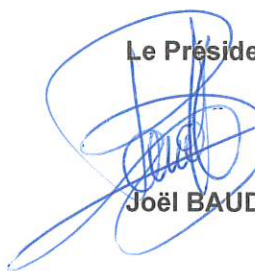
Ces éléments ont été présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SYANE dans sa séance du 13 novembre 2025.

Les membres du Comité sont invités à :

1. prendre acte de la remise par IDEX du Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) en 2025 au titre de l'année 2024 (CRAC 2024) dans les délais prévus par le contrat ;

2. prendre acte du contenu du CRAC 2024 du Déléataire ;
3. acter les principaux points positifs suivants :
 - remerciements au Déléataire pour la réalisation et la qualité du contenu du CRAC 2024 ;
 - lancement de réflexions pour l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la mixité énergétique du réseau.
4. acter les principales réserves et demandes suivantes :
 - un délai trop important a été pris par IDEX pour apporter des compléments aux remarques émises sur le rapport annuel initial ;
 - IDEX doit systématiquement transmettre les éléments techniques permettant d'analyser trimestriellement le fonctionnement du réseau, et consolider les relevés de compteurs pour s'assurer de leur conformité et de la bonne facturation auprès des abonnés ;
 - IDEX doit transmettre les modalités de calcul des frais généraux et frais de siège appliqués, dont les montants sont bien plus importants que le prévisionnel. Il doit également s'assurer de la consolidation des éléments économiques présentés dans le bilan financier de la DSP. Ce point a déjà été soulevé dans le CRAC 2023 et n'a pas fait l'objet de réponse satisfaisante de la part d'IDEX.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE
Joël BAUD-GRASSET.